



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2024-259

PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2024

Sommaire

RECTORAT / Division de l'expertise et du conseil juridiques et financiers

R76-2024-11-15-00002 - Arrêté relatif à la présidence et à la composition de la commission chargée d'examiner les recours administratifs contre les refus d'autorisation d'instruction dans la famille (1 page)

Page 3

RECTORAT

R76-2024-11-15-00002

Arrêté relatif à la présidence et à la composition
de la commission chargée d'examiner les recours
administratifs contre les refus d'autorisation
d'instruction dans la famille



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Division Vie Educative des Elèves, des Ecoles et des Etablissements

Pôle d'expertise pédagogique

Division Vie Educative
des Elèves, des Ecoles
et des Etablissements

DV4E

Affaire suivie par :

Anissa Ouhada

Tél : 04 67 91 47 67

Mél: anissa.ouhada@ac-montpellier.fr

Montpellier, le 15 NOV. 2024

La rectrice de région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier
Chancelière des universités

Rectorat De Montpellier
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
Cedex 2

Vu l'article D. 131-11-11 du code de l'éducation, créé par le décret n°2022-183 du 15 février 2022, portant présidence, composition, et modalité de nomination de ses membres, de la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs préalables obligatoires exercés contre les décisions de refus d'autorisation d'instruction dans la famille ;

ARRETÉ :

Article 1 – La commission est présidée par Madame la rectrice ou son représentant, Monsieur Ludovic Legry, Inspecteur d'académie, Inspecteur pédagogique régional.

Article 2 – Sont nommés pour deux ans, membres de la commission académique :

Membres titulaires :

Mme Isabelle Mercier, Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régionale,

- Mme Isabel Perez, Inspectrice de l'éducation nationale,

- Mme Isabelle Hadji, médecin de l'éducation nationale,

- Mme Isabelle Romig, conseillère technique de service social,

Membres suppléants :

- M. Vincent Dupayage, Inspecteur d'académie, Inspecteur pédagogique régional,

- Mme Magali Jourdan, Inspectrice de l'éducation nationale,

- Mme Fabienne Marion, médecin de l'éducation nationale, Christine Vogel, médecin de l'éducation nationale,

- Mme Geneviève Laruelle, conseillère technique de service social,

Article 3 – Mme la secrétaire générale de l'académie de Montpellier est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL